

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 30 décembre 2015

Cinq communes nouvelles au 1er janvier 2016 en Isère

La loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, publiée au Journal Officiel le 17 mars 2015, vise à faciliter la création de communes nouvelles par fusion de communes.

Dans le département de l'Isère, la création au 1^{er} janvier 2016 de cinq communes nouvelles a ainsi été autorisée durant l'année 2015 :

- La commune nouvelle de **SAINT ANTOINE L'ABBAYE** en lieu et place des communes de Saint Antoine l'Abbaye et de Dionay. Les fonctions de maire de la commune nouvelle sont exercées par Madame Marie-Chantal JOLLAND.
- La commune nouvelle de **AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS**, en lieu et place des communes de Autrans et de Méaudre. Les fonctions de maire de la commune nouvelle sont exercées par Monsieur Pierre BUISSON.
- La commune nouvelle de **CRETS EN BELLEDONNE** en lieu et place des communes de Moretel- de-Maille et de Saint-Pierre-d'Allevard. Les fonctions de maire de la commune nouvelle sont exercées par Monsieur Jean-Louis MARET.
- La commune nouvelle de **LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN**, en lieu et place des communes de Les Avenières et de Veyrins-Thuellin. Les fonctions de maire de la commune nouvelle sont exercées par Monsieur Daniel MICHOU.
- La commune nouvelle de **LES ABRETS EN DAUPHINE** en lieu et place des communes de Les Abrets, La Bâtie Divisin et de Fitialieu. Les fonctions de maire de la commune nouvelle sont exercées par Monsieur François BOUCLY.

Les conseils municipaux de ces communes nouvelles seront appelés à élire leur maire et leurs adjoints début janvier 2016.

À ce jour, le département de l'Isère compte 526 communes dont :

- 9 communes de moins de 50 habitants ;
- 21 communes de moins de 100 habitants ;
- 152 communes de moins de 500 habitants.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr

